

LE MULTICULTURALISME

DEMANDE D'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné qu'il y a environ un mois j'ai satisfait à sa demande d'une copie de notre document de travail sur le multiculturalisme, indiquerait-il aujourd'hui, à un moment ou l'autre avant la mise aux voix, s'il a l'intention d'annoncer une politique sérieuse du multiculturalisme?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le document qui m'a été remis ne m'a absolument pas inspiré.

* * *

● (1520)

LES AÉROPORTS

PICKERING—LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Norman A. Cafik (Ontario): J'aimerais poser une question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné que l'on craint de plus en plus que la commission qui enquête sur l'aéroport de Pickering ne puisse pas faire de recommandations au gouvernement au sujet de la nécessité et de l'emplacement de cet aéroport, le ministre voudrait-il nous assurer que le mandat qu'il a lui-même déposé à la Chambre le 21 juin 1973 ne sera pas restreint par un document publié par la suite et portant le numéro C.P. 1973-3026, et que toute restriction de ce genre sera éliminée?

Des voix: Règlement!

M. Cafik: Il y a beaucoup d'ordre de ce côté-ci, mais pas beaucoup là-bas.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député s'est levé pour poser une question.

M. Cafik: Le ministre veillera-t-il à ce que toutes les restrictions soient éliminées de ce document au moyen d'amendements afin d'assurer une enquête complète, conformément aux promesses de la Chambre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier qu'il fallait créer la commission aux termes de la loi sur les enquêtes parce que les commissaires avaient besoin de certains pouvoirs. L'idée était de charger la commission d'enquêter sur l'emplacement et la nécessité d'un tel aéroport, et j'aimerais examiner le décret du conseil pour voir s'il correspond vraiment à la résolution déposée à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande la collaboration des députés, car nous manquerons bientôt de temps. J'espère que nous pourrons éliminer certaines questions supplémentaires, mais avec la collaboration des députés, je donne la parole au député d'Ontario pour une question supplémentaire, puis ce sera le tour du député de Dartmouth-Halifax-Est, et du député de Timiskaming; nous essayerons ainsi d'aller aussi rapidement que possible.

Questions orales

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, c'est une question extrêmement importante pour les intéressés et je crois qu'il s'agit de la façon dont les commissaires interprètent ce document initial. En réponse à une demande écrite de renseignements émanant d'eux, je suis porté à croire qu'ils l'interprètent de façon restrictive.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est un argument et non une question supplémentaire.

M. Atkey: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. J'hésite à le faire, mais c'est exactement la même question que celle du député d'Ontario ayant été posée au ministre des Transports par l'opposition il y a quelques mois, et le ministre a alors répondu catégoriquement non. Il devrait avoir maintenant le courage de dire non.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cette intervention soit juste. Il y a quelques mois, on m'a demandé si j'étais disposé à modifier les attributions et j'ai répondu non. On me demande maintenant si le document déposé à la Chambre correspond aux attributions accordées dans le décret du conseil. Ma réponse est que je l'examinerai et j'espère qu'il tient compte de ce document.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE COLLABORATION INTERMINISTÉRIELLE POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE MISES À PIED

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et porte sur la mise à pied de 2,700 personnes employées au ministère de la Défense nationale dans le cadre du programme fédéral d'embauche pour les travaux d'hiver. Le ministre, ou l'un de ses collègues, peuvent-ils dire à la Chambre quel degré de collaboration il y a eu entre son ministère et les autres qui ont embauché de la main-d'œuvre supplémentaire dans le cadre de ce programme d'hiver, car il faut s'assurer que le marché du travail n'aura pas à absorber 30,000 ou 40,000 personnes qui avaient demandé et obtenu de l'emploi grâce à ce programme au cours de l'hiver dernier? Quel degré de collaboration y a-t-il eu et...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait peut-être permettre au ministre de répondre à la question.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, j'ai expliqué à la Chambre hier que le programme était temporaire, mais que nous essayons de garder le plus d'employés possible de ce programme d'hiver grâce à notre budget ordinaire; à la défense nationale, environ 330 personnes sont en cause.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député invoque le Règlement, je lui signale qu'il ne reste que quelques minutes à la période des questions.